

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *CHLORDEX SC*
- **Type de formulation** *Suspension concentrée (SC)*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** *herbicide*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Agriculture*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
OXON Italia S.p.A. - Via Sempione, 195 - I20016 Pero (MI)
ITALY
Telephone: + 39 02 353781 - Fax: + 39 02 3390275
- Product Safety Department*
Telephone: + 39 0384 807711 - Fax: + 39 0384 88457
e-mail: infoSDS@oxon.it
- **Service chargé des renseignements :** *Département sécurité du produit*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** *Téléphone en cas d'urgence: +39 0384 807711 (24h/24h)*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n. 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.


GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Indications complémentaires:** *No data*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** *Attention*
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chloridazone
éthane-1,2-diol
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 1)

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P330 Rincer la bouche.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1698-60-8	chloridazone	43,0%
EINECS: 216-920-2	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 107-21-1	éthane-1,2-diol	5,0%
EINECS: 203-473-3	⚠ Acute Tox. 4, H302	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité pour le médecin
 Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :



Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indications destinées au médecin :** Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Éloigner la personne du danger. Retirer les vêtements contaminés et les laver avec de l'eau

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Gaz hydrochlorique (HCl)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun** : non nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage** :

Conserver hors de portée des enfants

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

107-21-1 éthane-1,2-diol

VME Short-term value: 104 mg/m³, 40 ppm

Long-term value: 52 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 3)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

Forme : liquide

Couleur : beige foncé

- Odeur : faible, caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C: 7-9

- Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

- Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

- Densité à 20 °C: c.a. 1,2±1 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : dispersable

- Teneur en solvants :

solvants organiques 0,0 %

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 4)

eau :	40-50 %
Teneur en substances solides :	35-40 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
En cas de fort réchauffement au - delà du point de décomposition, il y a possibilité de dégagement de vapeurs toxiques
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
par décomposition thermique, peuvent former du chlorure contenant des vapeurs toxiques, corrosifs et / ou des oxydes d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**
Nocif en cas d'ingestion.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- | 1698-60-8 chloridazone | | |
|------------------------|------------|--------------------|
| Oral | LD50 | 2140 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg (rat) |
| Inhalatoire | LC50 (4 h) | > 5,4 mg/l (rat) |
- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Sensibilisation :**
Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Réglementation (CE) n. 1272/2008
No CMR effects established for this product
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

1698-60-8 chloridazone

FISH: LC50 (96h)	41,3 mg/l (O. mykiss)
DAPHNIA: EC50 (48h)	132 mg/l (Daphnia magna)
ALGAE: EC50 (72h)	0,6 mg/l (Pseudokirchneriella sub capitata)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Toxicité pour l'environnement

1698-60-8 chloridazone

Oral LD50	>2000 mg/kg (bobwhite quail)
-----------	------------------------------

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :

- **Remarque :** Toxique chez les poissons.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** UN3082

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR/RID/ADN** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chloridazone)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (5-amino-4-chloro-2-phenylpyridazin-3(2H)-one), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (5-amino-4-chloro-2-phenylpyridazin-3(2H)-one)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 6)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**- ADR/RID/ADN****- Classe**

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

- Étiquette

9

- IMDG, IATA**- Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

- Label

9

- 14.4 Groupe d'emballage**- ADR, RID, ADN, IMDG, IATA**

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chloridazone

- Polluant marin :

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (ADR/RID/ADN):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

- Indice Kemler :

90

- No EMS :

F-A,S-F

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport :**- ADR/RID/ADN****- Quantités exceptées (EQ):**

E1

- Quantités limitées (LQ)

5L

- Catégorie de transport

3

- Code de restriction en tunnels

E

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLORIDAZONE), 9, III

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**- Pictogrammes de danger**

GHS07

GHS09

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 07.09.2015

Nom du produit **CHLORDEX SC**

(suite de la page 7)

- Mention d'avertissement Attention

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chloridazone

éthane-1,2-diol

- Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :

- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

This information only concerns the above mentioned product The information is to our best present knowledge. It remains the user's own responsibility to make sure that the information is appropriate and complete for his special use of this product.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : OXON ITALIA S.p.A. - Département sécurité du produit

- Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

- * Données modifiées par rapport à la version précédente